

**PROCES VERBAL**  
**de la Séance du 31 mai 2023**

~~~~~

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mai à dix-huit heures et trente-six minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-cinq mai deux mille vingt-trois.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 23**

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOOT Joël, BOURGEGAS Didier, BOYER Corinne, BROCHET Olivier, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, MARTINE Christine, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole,

**Membres absents excusés avec pouvoir : 6**

CHAPUIS Gérard pouvoir à Madame Nicole ROSIER  
FORAY Gaëlle pouvoir Madame Corinne BOYER  
GUILLERMET Maria pouvoir Monsieur Le Maire  
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Monsieur Jacques DRHOVIN  
LYAUDET Stéphane pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT  
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

**Secrétaire de séance :** Madame Nicole ROSIER

**La séance est ouverte en présence de 23 conseillers, 6 pouvoirs ayant été déposés, soit 29 votants en début de séance.**

Monsieur le Maire informe de la présence des membres élus du Conseil des Jeunes. Ils participeront à une partie de la séance du Conseil Municipal.  
Monsieur le Maire propose d'inverser les points à l'ordre du jour de la séance et obtient l'accord des conseillers.

**1. PRESENTATION DU CONSEIL DES JEUNES**

Mesdames Claire BILLON BERTHET, Solange DOMINGUEZ et Marie-Hélène PERILLAT présentent le fonctionnement du Conseil des Jeunes élus en novembre 2021 pour un mandat de 2 ans.

Les jeunes élus présentent en séance l'ensemble des projets et réalisations portés par le Conseil durant leur mandat. Notamment, les actions pour favoriser le développement des déplacements doux, les journées de nettoyage de la commune, les participations aux cérémonies de commémorations, leurs présences au repas des aînés, les activités avec les résidents de la résidence autonomie « les Nivéoles », la collecte de jouets pour le Noël des enfants des « restos du cœur ».

Monsieur Le Maire remercie les jeunes élus pour leur implication. Ils ont pris leur rôle très à cœur et c'est encourageant. L'investissement de conseillers des jeunes a eu une influence sur les décisions des élus, par exemple pour le cheminement piétons de la future gendarmerie.

## **2. VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2023**

Monsieur le Maire fait valider aux conseillers municipaux le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 avril 2023 qui n'appelle pas de remarque de la part de l'assemblée.

## **3. COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS RESEAUX URBANISME DU JEUDI 11 MAI 2023 A 17H00**

### Urbanisme :

- 3.1. Acquisition par la commune d'une partie de la parcelle B n°1071 située au lieu-dit «Hauteville-le-Bas»

Monsieur Didier BOURGEOIS présente le projet d'acquisition d'une partie de terrain d'une superficie approximative de 150 m<sup>2</sup> située dans la continuité de l'emplacement réservé n°4, situé sur les parcelles B 872 et B 875, permettrait un accès supplémentaire au tènement désormais communal qui a fait l'objet d'une donation par les Consorts BIAJOUX. Ledit terrain serait cédé au prix de 35 €/m<sup>2</sup>. Il est rappelé qu'aux termes du dépôt de pièces du lotissement SAVARIN en date du 15 octobre 1988, un droit de passage réel et perpétuel a été constitué sur la voirie du lotissement cadastré B 872 et B 875 au profit des parcelles 13, 14, 15 et désormais B 1072 et B 1072. Les parcelles B 1072, 13, 14 et 15 bénéficient par conséquent toujours du passage en souterrain et aérien sur la parcelle B 1071.

### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **DECIDE** l'acquisition par la commune de cette partie de terrain cadastrée B n°1071
- **DIT** que cette acquisition s'effectuera au prix de 35 €/m<sup>2</sup>, les frais de notaire et de géomètre restant à la charge de la commune.

- 3.2. Demande d'aménagement d'une partie du chemin rural dit du Pré Branchu à Cormaranche-en-Bugey

Monsieur Didier BOURGEOIS expose à la commune la demande d'habitants concernant une création d'accès pour leur propriété cadastrée section F n°125 sise au lieu-dit « La Côte » à Cormaranche-en-Bugey. Ce projet consiste en un élargissement et aménagement du chemin rural existant jusqu'au début de la parcelle cadastrée 122 section F n°125. Il s'agit d'aménager cette partie de chemin en vue de le rendre carrossable et ne fera pas office de stationnement. Il est rappelé que les chemins ruraux se définissent comme des chemins affectés à l'usage public, mais

appartenant au domaine privé de la commune et qui ne sont pas classés au titre des voies communales. Ce chemin rural permet en l'état l'accès aux parcelles agricoles qu'elle dessert. Il n'est pas souhaitable de modifier le gabarit, la structure et l'usage de ce chemin.

- 3.3. Mise en vente des appartements situés à l'ancienne école de Cormaranche-en-Bugey et d'un appartement (avec garage, cellier et locaux à archives) au 300, rue de la République à Hauteville-Lompnes

Monsieur Didier BOURGEAIS indique que la Commune souhaite mettre en vente un appartement en 300 rue de la République et un appartement situé à l'ancienne école de Cormaranche-en-Bugey.

Monsieur Olivier BROCHET rappelle qu'il avait fait remonter des défauts d'information lors des précédentes ventes de bâtiments communaux et souhaite ce qui sera mis en place pour ce bien.

Monsieur Didier BOURGEAIS lui répond qu'il sera étudié les différents modes de commercialisations.

- 3.4. Convention de servitude avec Enedis sur les parcelles cadastrées L 376 et 534 situées au lieu-dit la Léchère, rue du Bugey

Monsieur Didier BOURGEAIS présente la demande d'ENEDIS relative à un projet de convention de servitude pour le passage du réseau électrique sur les parcelles communales cadastrées section L n°376 et L n°534 situées au lieu-dit « La Léchère » rue du Bugey.

Cette convention pourra être régularisée par acte notarié en vue de sa publication au Service de la Publicité Foncière, les frais dudit acte restant à la charge d'ENEDIS.

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **VALIDE** les termes de la convention proposée par Enedis et relatifs à la mise en place d'une servitude de passage pour le réseau électrique sur les parcelles cadastrées section L n°376 et L n°534 situées au lieu-dit « La Léchère » rue du Bugey
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer ladite convention

- 3.5. Dossiers d'urbanisme

Travaux :

**3.6. Définition d'un programme de remplacement de fenêtres au Relais de Thézillieu et à l'école de Cormaranche-en-Bugey**

Monsieur Jean-Michel CYVOCT rappelle que, suite à l'évolution du prix des combustibles, le coût du chauffage des bâtiments communaux représente une charge importante pour la commune. Pour réduire ce coût, Monsieur le Maire expose qu'il serait souhaitable de remplacer les huisseries anciennes des bâtiments par des huisseries double vitrage conformes aux exigences techniques les plus récentes.

Deux bâtiments méritent une attention particulière : l'Hôtel « le Relais de Thézillieu » et le groupe scolaire de Cormaranche-en-Bugey.

- A l'école de Cormaranche, il conviendrait de remplacer 9 fenêtres et 2 portes.
  - o Il est envisagé le remplacement d'une fenêtre sur deux, les autres ouvertures étant comblées et isolées, ce qui ne devrait pas nuire exagérément à l'éclairage du couloir.
- Au Relais de Thézillieu, 34 ensembles de menuiserie (7 portes et 27 fenêtres) mériteraient d'être changées.

Le montant de ce programme de travaux est estimé à 76 012,50 €HT.

Pour le financement de ces travaux, Monsieur Jean-Michel CYVOCT propose au Conseil de solliciter l'aide de l'Etat (DETR) et du Département.

Le plan de financement prévisionnel des travaux envisagés s'établit donc comme suit

| DEPENSES                                                                                           |                    | RECETTES                |                    |             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------------|--------------------|-------------|
| Ecole de Cormaranche :<br>Remplacement de 9 fenêtres et de 2 portes, et comblement de 8 ouvertures | 23 012,50 €        | DETR                    | 22 804,00 €        | 30%         |
| Relais de Thézillieu :<br>Remplacement des 34 ensembles de menuiseries extérieures                 | 53 000,00 €        | Département de l'Ain    | 15 202,00 €        | 20%         |
|                                                                                                    |                    | Autofinancement Commune | 38 006,50 €        | 50%         |
| <b>TOTAL HT</b>                                                                                    | <b>76 012,50 €</b> | <b>TOTAL HT</b>         | <b>76 012,50 €</b> | <b>100%</b> |

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **DECIDE** le remplacement des huisseries anciennes de l'Hôtel « le Relais de Thézillieu » ainsi que le groupe scolaire de Cormaranche-en-Bugey par des huisseries double vitrage conformes aux dernières normes selon le programme ci-avant présenté
- **VALIDE** le plan de financement tel que proposé
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter l'aide des différentes collectivités pour le financement de cette opération

### 3.7. Présentation du projet de parking des Lésines

Monsieur le maire rappelle la réunion de travail fermée du conseil municipal du vendredi 5 mai 2023 pour la présentation du projet de sentier d'interprétation du marais de vaux.

Une étude a été réalisée par le Conservatoire des Espace Naturels et par le bureau d'études ETC. pour envisager la mise en valeur du plan d'eau des Lésines et optimiser ses accès.

Le site des Lésines présente un intérêt reconnu de tous, les investissements importants programmés par le CEN d'un circuit d'interprétation et de mobilier nécessite une préparation et une mise en valeur de ses abords et une redéfinition de l'organisation du stationnement parfois anarchique et qui nuit à l'image du site. Le CEN porte le projet d'installation du sentier d'interprétation et se chargerait également de l'équipement des abords de l'étang (aménagement des toilettes, circulation, signalétique, communication), l'aménagement des accès et des espaces de stationnement restant à la charge de la commune.

Une première approche fixe le montant total des investissements projetés hors sentier d'interprétation à 227 549 €HT. Le CEN souhaite solliciter les fonds européens FEDER sur l'ensemble du dossier (sentier + mobilier signalétique et abords de l'étang). Aussi en accord avec le CEN, la commune a missionné le cabinet d'études « ETC. », pour étudier la partie aménagements des parkings et cheminements qu'elle s'engagerait à porter.

Monsieur Le Maire présente la proposition du programme de travaux sous maîtrise d'ouvrage commune :

- Agrandissement et réenherbage de l'espace d'accueil au Nord du plan d'eau
- Création de quelques places de stationnement le long de la route d'accès
- Organisation d'un stationnement plus important (40 à 50 places) sur les parcelles situées au Nord de la route d'accès à gauche de l'entrée du terrain de la société de Chasse
- Ajout de quelques emplacements pour les camping-cars
- Permettre l'accès au site des personnes à mobilité réduite

Pour la réalisation de cet aménagement :

-le conservatoire déposera des dossiers de demande d'aides financières auprès du commissariat de massif du jura et du FEDER

-la commune recherchera les possibles subventions auprès des différentes collectivités.

Il est proposé de valider le plan de financement prévisionnel permettant de solliciter le Conseil Départemental avant le 15 Juin dans le cadre de la contractualisation l'ETAT, FNADT massif et la REGION.

Monsieur Le Maire précise que la réalisation de ces travaux est conditionnée aux soutiens financiers dont la commune pourra bénéficier.

Madame Corinne BOYER demande si une zone baignable est envisagée ou si le site restera réservé aux pêcheurs.

Monsieur Le Maire précise qu'il s'agit d'un site préservé, et que la baignade rendrait complexe la gestion durable et le cadre. Par ailleurs, il serait difficile, en milieu naturel, de pouvoir répondre aux normes de qualité des eaux de baignade.

Monsieur Alain MASSIRONI indique que les contrôles de la qualité de l'eau seraient contraignants pour la commune et les normes sécuritaires seraient importantes également.

Le plan de financement prévisionnel des travaux financés par la commune s'établit comme suit :

| DEPENSES                                                                                                                                                 |                     | RECETTES                                                                                    |                     |             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-------------|
| Aménagement de l'aire d'accueil<br>Cheminements, accessibilité PMR du<br>site, aire de stationnement<br>désimperméabilisée, voitures et<br>camping-cars. | 83 060,00 €         | FNADT Massif du Jura                                                                        | 15 349,50 €         | 15%         |
|                                                                                                                                                          |                     | REGION : Aménagement de<br>sites touristiques d'activités<br>sportives et loisirs de nature | 15 349,50 €         | 15%         |
|                                                                                                                                                          |                     | Département de l'Ain dans<br>le cadre du Plan Nature                                        | 51 165,00 €         | 50%         |
| Maitrise d'œuvre / divers / imprévus                                                                                                                     | 19 270,00 €         | Autofinancement Commune                                                                     | 20 466,00 €         | 20%         |
| <b>TOTAL HT</b>                                                                                                                                          | <b>102 330,00 €</b> | <b>TOTAL HT</b>                                                                             | <b>102 330,00 €</b> | <b>100%</b> |

Pour la réalisation de cet aménagement, Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter l'aide du FNADT, de la Région et du Département.

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **DECIDE** la réalisation de la mise en valeur des abords du plan d'eau des Lésines et l'optimisation de ses accès selon le programme proposé
- **VALIDE** le plan de financement tel que présenté
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter l'aide des différentes collectivités pour le financement de cette opération

**3.8. Réflexion sur l'aménagement du hangar de Cormaranche**

(Les Elus ont pris connaissance des éléments transmis, non évoqué en séance)

**3.9. Présentation du rapport d'audit énergétique de la salle des fêtes**

Monsieur Jean-Michel CYVOCT rappelle que la commune a déposé une demande de subvention pour l'isolation des combles de la salle des fêtes d'Hauteville dans le cadre du Fonds Vert.

Il précise que, pour pouvoir bénéficier de cette aide financière, les travaux doivent générer une économie d'énergie de 30 % minimum.

Une analyse a donc été sollicitée auprès du bureau d'études « Efficience » afin d'apprécier, de manière précise, les économies qui pourraient être réalisées dans ce bâtiment en fonction des travaux qui y seraient réalisés.

Au regard des conclusions de cette étude, il apparait que, si près de 12 % des déperditions de chaleur ont pour origine la toiture, 44,5% sont issues des murs et 27,3% des menuiseries. C'est donc ces 2 postes principaux qu'il conviendra de prioriser.

Pour pouvoir répondre aux conditions permettant l'obtention d'une aide « fonds vert » (réaliser 30% minimum d'économie), le cabinet propose à la commune 2 scenarii

1. L'isolation des murs par l'extérieur ainsi que l'isolation des combles

2. L'isolation totale du bâtiment (murs, combles, portes, fenêtres) ainsi que le remplacement de l'éclairage néon par un éclairage type led)

Le bureau d'études recommande également de remplacer les menuiseries avant d'envisager une isolation par l'extérieur. L'isolation des combles compléterait alors la rénovation serait beaucoup plus performante. Le coût du scénario 1 (l'isolation « murs + combles ») est estimée à 241 240 €HT (desquels il conviendra de retrancher 23 205 € de CEE). Le coût du scénario 2 (isolation totale) est estimé à 573 134 € (desquels on pourra retrancher 30 043 € de CEE).

Ces approches financières sont largement supérieures au format du dossier « Fonds vert » déposé auprès de services de la sous-Préfecture.

Il est proposé le retrait dudit dossier de demande de subvention, et la réalisation des travaux d'isolation de la salle des fêtes par petites étapes successives et cohérentes au regard des budgets communaux disponibles tout en continuant de solliciter les subventions auprès des différentes collectivités, et en maintenant une gestion vigilante de l'utilisation et du chauffage de ces locaux en période hivernale.

- 3.10. Financement d'un audit énergétique par la Banque des Territoires dans le cadre des travaux d'isolation des combles de la salle des fêtes

Monsieur Jean-Michel CYVOCT rappelle que la commune de Plateau d'Hauteville est lauréate du programme Petites Villes de Demain. Cette labélisation permet le soutien en ingénierie des projets des communes par la Banque des Territoires. Monsieur le Maire ajoute que la commune souhaite réaliser un audit énergétique de la salle des fêtes. Cette étude devra recenser les différentes améliorations possibles pour isoler le bâtiment, précisant pour chacune d'elle l'estimation des gains de consommation d'énergie attendus et une évaluation financière des travaux. Après consultation, la commune a retenu le bureau d'études thermique et énergétique Efficiencis pour la réalisation de cet audit, pour un montant de 3 292 €HT.

Le plan de financement proposé s'établit comme suit :

| Dépenses                          |                | Recettes               |                |
|-----------------------------------|----------------|------------------------|----------------|
| Etude                             | Montant HT     | Origine                | Montant HT     |
| Etude énergétique Salle des fêtes | 3 292 €        | Banque des Territoires | 1 646 €        |
|                                   |                | Autofinancement        | 1 646 €        |
| <b>TOTAL HT</b>                   | <b>3 292 €</b> | <b>TOTAL HT</b>        | <b>3 292 €</b> |

**Le Conseil,  
à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le plan de financement tel que ci-avant proposé ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part des 50% qui ne sera pas subventionnée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes subventions correspondantes ;

Madame Claire BILLON BERTHET demande si l'an prochain sera maintenu la fermeture de la salle des fêtes l'hiver.

Monsieur Jean-Michel CYVOCT précise qu'en effet, l'hiver prochain un occupation restreinte de la salle des fêtes sera privilégiée.

#### 4. REUNION DE TRAVAIL FERMEE DU VENDREDI 5 MAI 2023 A 17H30 - PRESENTATION DU PROJET DE SENTIER D'INTERPRETATION DU MARAIS DE VAUX

*Se référer au point 3.7 du présent Procès-Verbal*

#### 5. COMMISSION FORÊT ET PATRIMOINE FLEURISSEMENT DU LUNDI 22 MAI 2023 A 18H00

##### 5.1. Coupe en bloc forêt Hauteville P52-54-55-56

Monsieur Le Maire fait état d'un programme de coupe sur le secteur du VELY (Forêt d'Hauteville-Lompnes). D'environ 1000m<sup>3</sup> de bois secs et dépérissants (épicéas scolytés) qui avaient été marqués et vendus en fin d'année 2022, l'exploitation est en cours. L'ONF a identifié environ 500m<sup>3</sup> supplémentaires depuis, qui seront ajoutés à ce lot en exploitation. L'acheteur du lot est la scierie DUCRET, qui a fait une offre pour ces bois supplémentaires en reconduisant le prix de 42€/m<sup>3</sup> pratiqué fin 2022.

Monsieur Le Maire fait part de l'alerte de l'ONF sur l'impact visuel et paysager de cette coupe sanitaire importante.

##### 5.2. Conventions Bois façonnés de Cormaranche-en-Bugey

Monsieur Le Maire fait un retour sur la proposition de convention de bois façonnés (Planachat) et lancement de l'exploitation pour les parcelles 11-16-17.

La décomposition des bois et prix sont exposés ci-dessous.

|            |                                                              |
|------------|--------------------------------------------------------------|
| Forêt      | Forêt communale de Plateau-D'Hauteville-Cormaranche-En-Bugey |
| Parcelles  | (23-59) 11,16,17_CT@PLANACHAT                                |
| Références | 880523E059                                                   |

#### RECETTES PREVISIONNELLES (HT) : Vente (VE), Ventes groupées (VG), Cession (CVD), Délivrance (DEL)

| Produit                        |        | Quantité   | Unité     | Prix Unitaire     |   | Montant HT      | VE      | VG  | CVD | DEL |
|--------------------------------|--------|------------|-----------|-------------------|---|-----------------|---------|-----|-----|-----|
| RES                            | Epicéa | B/C        | 6,221     | M3 SOUS           | x | 85,00 € =       | 529 €   | 100 |     | 0   |
| RES                            | Sapin  | B/C        | 61,104    | M3 SOUS           | x | 71,00 € =       | 4 338 € | 100 |     | 0   |
| RES                            | Epicéa | D          | 13,500    | M3 SOUS           | x | 45,00 € =       | 608 €   | 100 |     | 0   |
| RES                            | Sapin  | D          | 221,400   | M3 SOUS           | x | 45,00 € =       | 9 963 € | 100 |     | 0   |
| <b>Total vente de bois (1)</b> |        | <b>302</b> | <b>M3</b> | <b>51,08 €/M3</b> |   | <b>15 438 €</b> |         |     |     |     |

Après une première proposition de convention pour l'exploitation de ces bois (mix-verts dépérissants et secs) à 12.77 € net le m<sup>3</sup> et sur demande de la Commune, l'ONF a établi la proposition ci-dessus à 22.07€ net le m<sup>3</sup>.

##### 5.3. Programme de Travaux forestiers 2023



Monsieur le Maire présente le programme de travaux forestiers 2023 proposé par l'Office National des Forêts. Conformément à l'avis de la commission, il propose de retenir en priorité les travaux sylvicoles et la délimitation des parcelles nouvellement soumises à CORMARANCHE nous7 et nous8.

Proposition pour catégorie « A RETENIR » :

- Forêt sectionale 3 hameaux

Travaux sylvicoles intervention en futaie régulière pour 4 930€HT

- Forêt Communale d'HOSTIAZ

Eclaircie parcelles 6a 7a avec accord du CEN pour 3 150€HT

Travaux de maintenance entretien des renvois d'eau parcelle 17a pour 530€HT

- Forêt Communale de CORMARANCHE en Bugey

Maintenance création de périmètre nous7 77 +pose de plaques pour 3 600€HT

Maintenance création de périmètre nous8 78 +pose de plaques pour 3 880€HT

Maintenance de routes empierrées sur toute la forêt pour 1 050€HT

Proposition pour catégorie « NON RETENU » :

- Forêt sectionale de GENEVRAY

Entretien du parcellaire 30u 32u 35u +entretien périmètre + peinture 30u pour 2 090€HT

- Forêt sectionale de THEZILLIEU PONTHEIU

Entretien du parcellaire 5u 18u +entretien périmètre + peinture 5u pour 2 020€HT

- Forêt Communale d'HOSTIAZ

Entretien du périmètre et parcellaire 18u5a 2 920€HT

- Forêt Communale de CORMARANCHE en Bugey

Maintenance entretien limites peinture 53u 56u pour 2 990€HT

### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **RETENIR** les travaux sylvicoles suivants :

- Forêt sectionale 3 hameaux

Travaux sylvicoles intervention en futaie régulière pour 4 930€HT

- Forêt Communale d'HOSTIAZ

Eclaircie parcelles 6a 7a avec accord du CEN pour 3 150€HT

Travaux de maintenance entretien des renvois d'eau parcelle 17a pour 530€HT

- Forêt Communale de CORMARANCHE en Bugey

Maintenance création de périmètre nous7 77 +pose de plaques pour 3 600€HT

Maintenance création de périmètre nous8 78 +pose de plaques pour 3 880€HT

Maintenance de routes empierrées sur toute la forêt pour 1 050€HT

Soit un total de 17 140 €HT à charge de la Commune.

Monsieur Jacques DRHOUIIN ajoute qu'en effet comme l'a rappelé l'ONF, l'environnement forestier va radicalement changer, que le paysage va fortement se modifier dans les prochaines années.

Monsieur Le Maire a indiqué à l'ONF que l'on assiste trop actuellement au dépérissement et la dévalorisation des résineux dont on sait qu'ils sont condamnés à plus ou moins long terme. Il a suggéré à l'ONF d'étudier l'anticipation permettant de mieux valoriser ces arbres et de générer

des recettes permettant d'engager plus de programmes de régénération. Il précise qu'il a un rendez-vous prochain avec le Directeur Régional de l'ONF pour parler stratégie.

#### 5.4. Projet de desserte forestière de la Praille

Monsieur Le Maire rappelle la forte dégradation lors d'une exploitation forestière privée en 2022, de la piste d'accès aux parcelles communales et privées, également piste verte de ski nordique entre le départ de la Praille et la route du col de Valorse sur les communes de Plateau d'Hauteville et Ruffieu. Un projet d'empierrement d'une partie d'une piste peut être proposé aux deux communes concernées. Cet empierrement aurait pour objectif de limiter les dégradations d'exploitations et les remises en état qui s'en suivent sur des parties de pistes sensibles à proximité du marais. Une réunion sur place avec l'ONF, HBA et les représentants des deux communes sera organisée prochainement.

#### 5.5. Projet de coupe de bois au-dessus de la mairie de Cormaranche-en-Bugey

Monsieur Patrick GENOD informe de la visite des agents de l'ONF sur la parcelle communale nouvellement soumise, située entre la mairie et le chalet du Téléski (comprenant l'emprise de la ligne électrique et des pistes du bike parc). Environ 200m3 de résineux à prélever et des feuillus ont été recensés pour faire l'objet d'une coupe sanitaire et sécuritaire.

### Le Conseil Municipal,

#### A l'unanimité,

- **APPROUVE** la demande d'additif à l'Etat d'Assiette d'une coupe à asseoir en 2023
- **INSCRIT** et précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- **INFORME** le Préfet de Région des motifs d'addition de cette coupe proposée par l'ONF conformément ci-après :

### ETAT D'ASSIETTE :

| Parcelle | Type de coupe | Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> ) | Surface à parcourir (ha) | Année proposée par l'ONF | Année décidée par le propriétaire | Proposition de mode de commercialisation par l'ONF |              |    |                             |                 | Mode de commercialisation – décision de la commune | Observations  |                                                                            |
|----------|---------------|---------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|-----------------------------------|----------------------------------------------------|--------------|----|-----------------------------|-----------------|----------------------------------------------------|---------------|----------------------------------------------------------------------------|
|          |               |                                             |                          |                          |                                   | Vente avec mise en concurrence                     |              |    | Vente de gré à gré négociée |                 |                                                    |               | Déli-vrance                                                                |
|          |               |                                             |                          |                          |                                   | Bloc sur pied                                      | Bloc façonné | UP | Contrat d'appro             | Autre gré à gré |                                                    |               |                                                                            |
| NOUVS5   | EM            | 280                                         | 3.50                     | 2023                     | 2023                              | x                                                  |              |    |                             |                 |                                                    | Bloc sur pied | Coupe sécuritaire et sanitaire par rapport à ligne électrique et bike parc |

Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

#### 5.6. Point d'étape chiffré sur les ventes 2023 et recettes communales

Monsieur Le Maire indique que l'ONF a informé que les prévisions de recette pour 2023 s'élèvent à 240 000€ NET. Il indique que les recettes brutes pour l'ensemble des forêts situées sur le territoire communal sont de l'ordre de 75 000 euros depuis le début de l'année, dont 50 443€ pour les ventes standard (31% de la prévision) et 25 000€ pour les ventes bois façonnés déperissants (18% de la prévision). Monsieur Le Maire alerte sur les recettes en nettes baisses par rapport au prévisionnel.

## **6. COMMISSION EDUCATION, JEUNESSE DU MERCREDI 24 MAI 2023 A 18H00**

### **6.1. Avenant au contrat de DSP d'accueil de mineurs sans hébergement concernant la régie périscolaire**

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON rappelle le cadre de la DSP d'accueil de mineurs sans hébergement confiée à l'association Alfa3A. Dans le cadre de leur mission de gestion des inscriptions périscolaire à la cantine et de commande de repas au prestataire, depuis le début de leur prestation un certain nombre de repas ont été commandés et non facturés aux familles alors que cela n'est pas justifié.

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON présente l'avenant n°3 qui précise qu'Alfa3A accepte de prendre à sa charge les quantités de repas correspondant aux montants suivants :

- Pour l'école de Thézillieu : un total de 93 repas pour un montant de 411.20€TTC ;
  - Pour Cormaranche : un total de 243 repas pour un montant de 1063.13€TTC ;
  - Pour la Maternelle : un total de 76 repas pour un montant de 345.04€TTC ;
- Soit un montant total de 1.819,37€ TTC.

Il convient d'ajouter également les montants inter-cantine pour régularisation des mois de septembre 2022 et d'octobre 2022 pour un montant de 304.15€ TTC

Au total Alfa3A s'engage à régler la somme de 2 123,52€ TTC au titre des repas commandés et non facturés aux familles ainsi qu'aux montants intercantine.

De plus, afin de préciser les conditions de refacturation des repas commandés, il est proposé de compléter l'article 5.3 du contrat de délégation de service public en précisant les différents motifs d'absence justifiée.

### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- **VALIDE** les montants demandés à Alfa3A et les précisions apportées aux motifs d'absence justifiée
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°3 au contrat de DSP du 02 août 2021 conclu avec l'association Alfa3A et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

**Les membres du Conseil des jeunes quittent la séance à 19h58.**

**SORTIE de Madame Claire BILLON BERTHET à 19h58**

**La séance se poursuit en présence de 22 conseillers, 6 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants.**

## **7. COMMISSION FINANCES ET DE GESTION DU PERSONNEL DU MARDI 16 MAI 2023 A 18H00**

7.1. Convention de portage foncier entre la commune et l'EPF relative à l'acquisition d'un tènement immobilier situé avenue de Lyon

Monsieur Jacques DRHOUIIN présente le projet de portage foncier entre la Commune et l'EPF relative à l'acquisition d'un tènement immobilier situé avenue de Lyon.

### **ARRIVEE de Madame Claire BILLON BERTHET à 20h04**

**La séance se poursuit en présence de 23 conseillers, 6 pouvoirs ayant été déposés, soit 29 votants.**

Monsieur Jacques DRHOUIIN expose que par courrier en date du 16 février 2023, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain a donné son accord le 2 décembre 2022 pour procéder à l'acquisition d'un tènement sis sur la commune de PLATEAU D'HAUTEVILLE (parcelles cadastrées section B 574 d'une superficie de 41 m<sup>2</sup> et section B n°575 d'une superficie de 129 m<sup>2</sup>).

Il s'agit d'un bâtiment accueillant un fonds de commerce à usage de boucherie en rez-de-chaussée et un appartement en R+1, d'une superficie de totale de 170 m<sup>2</sup>. La commune, par l'intermédiaire de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain a la possibilité d'acquérir ce bien. En effet, cette acquisition permettra à la commune de développer son projet stratégie de développement économique et aménagement public.

Cette acquisition est réalisée par l'EPF de l'Ain pour la somme de 165 000€ € HT (frais de notaire et autres en sus).

Conformément à l'avis favorable de la commission du 16 mai 2023, Monsieur Jacques DRHOUIIN propose d'accepter la convention de portage foncier devant intervenir entre la commune et l'EPF relative à l'acquisition des parcelles section B 574 d'une superficie de 41 m<sup>2</sup> et section B n°575 d'une superficie de 129 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Elie CARRIER.

Monsieur Le Maire précise que ce projet permettra à la commune d'avoir la maîtrise de ce tènement immobilier en cœur de ville et de pouvoir engager une réflexion sur le devenir de ce secteur.

Monsieur Joël BERGEOT demande pourquoi la commune se porte acquéreur. Il est inquiet du devenir du bâtiment, il demande l'objectif de cette acquisition. Il rappelle que la Commune a déjà fait l'acquisition de l'hôtel des Touristes sans qu'aucun projet ne soit encore développé.

Monsieur Didier BOURGEGEIS répond que justement l'intérêt d'acquérir également le bâtiment en question permettra de pouvoir imaginer des projets sur l'ensemble des deux bâtiments.

Monsieur Le Maire précise qu'il n'y a pas encore de projet mais qu'il y a nécessité de maîtriser le foncier pour pouvoir ensuite attirer un porteur de projet et un investisseur. Cette acquisition permettra de répondre à des opportunités de promoteurs qui ne manquent pas d'arriver sur cette

localisation. L'idée est d'abord d'obtenir la maîtrise du foncier pour ensuite envisager un véritable projet.

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON indique qu'il est nécessaire en centre-ville de maîtriser le foncier. Sur la commune, la maîtrise des friches est un véritable enjeu et notamment en plein cœur de ville.

Monsieur Alain MASSIRONI précise que cette acquisition permettra de rendre cohérent et de faciliter les futurs projets sur cette zone.

Madame Corinne BOYER répond que l'action est cohérente et permet de pouvoir garantir un dynamisme de cœur de ville. Elle demande si la personne en charge du dispositif Petite Ville de Demain travaille sur le dossier et a des pistes de porteurs de projet.

Monsieur Le Maire précise que la cheffe de projet travaille sur ce sujet. Elle a pu échanger avec des porteurs de projet et des investisseurs.

Les élus débattent sur le sujet.

**SORTIE de Madame Solange DOMINGUEZ à 20h20.**

**La séance se poursuit en présence de 22 conseillers, 6 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants.**

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** la convention de portage foncier devant intervenir entre la commune et l'EPF relative à l'acquisition des parcelles section B 574 d'une superficie de 41 m<sup>2</sup> et section B n°575 d'une superficie de 129 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Elie CARRIER.
- **APPROUVE** les modalités d'intervention de l'EPF de l'Ain pour l'acquisition des biens mentionnés ci-dessus,
- **ACCEPTE** les modalités d'intervention de l'EPF de l'Ain, en particulier, le mode de portage de cette opération et les modalités financières,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la délibération ci-avant mentionnée,

**ARRIVEE de Madame Solange DOMINGUEZ à 20h22.**

**La séance se poursuit en présence de 23 conseillers, 6 pouvoirs ayant été déposés, soit 29 votants.**

7.2. Convention de mise à disposition entre la commune et l'EPF relative à l'acquisition d'un tènement immobilier situé avenue de Lyon

Monsieur Jacques DRHOUIIN présente les termes de la Convention de mise à disposition entre la commune et l'EPF relative à l'acquisition d'un tènement immobilier situé avenue de Lyon.

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** la convention de mise à disposition devant intervenir entre la commune et l'EPF relative à l'acquisition des parcelles section B 574 d'une superficie de 41 m<sup>2</sup> et section B n°575 d'une superficie de 129 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Elie CARRIER.
- **APPROUVE** les modalités d'intervention de l'EPF de l'Ain pour l'acquisition des biens mentionnés ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la délibération ci-avant mentionnée.

7.3. Décision modificative n°1/2023 – budget Gendarmerie

Monsieur Alain MASSIRONI informe les conseillers que le chantier de déconstruction et de démolition est presque terminé. La dernière phase restante consiste à refaire la route en enrobé et réaliser les travaux sur la voie SUD et la voie douce. Ces travaux sont prévus pour la fin juin 2023. Le début des travaux de construction de la future gendarmerie sont prévus pour 2024.

Madame Corinne BOYER demande si une valorisation des matériaux a été faite.

Monsieur Alain MASSIRONI répond que 13 fermes sont actuellement stockées au CTM pour un futur projet et des pierres ont été conservées pour l'accès. La stèle a été stockée et des couvertines de mur d'enceinte ont été récupérées.

Monsieur Alain MASSIRONI présente la délibération à prendre. Il rappelle l'acte notarié du 15 avril 2022 validant la cession du Département de l'Ain moyennant l'euro symbolique de la parcelle cadastrée B583, d'une superficie de 2 595 m<sup>2</sup>, et l'avis des domaines du 13 janvier 2022 fixant la valeur vénale de cette parcelle à 80 000 € ; et l'acte notarié du 15 avril 2022 validant la cession du CHPH moyennant l'euro symbolique des parcelles cadastrées Z036, B283P, B282, B281 et B464, d'une superficie totale de 17 176 m<sup>2</sup>, et fixant la valeur vénale de ces parcelles à 206 000 €.

Monsieur Alain MASSIRONI propose aux membres du Conseil de réaliser des mouvements de crédits, au **BUDGET GENDARMERIE** afin d'intégrer dans l'inventaire les parcelles cédées par le département et le CHPH, à l'euro symbolique, pour une valeur vénale totale de 286 000 €.

| Compte et opération  | Libellé du compte                                                   | Dépenses       | Recettes         |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------|----------------|------------------|
| 2313 – 041 – opé 482 | Immobilisations en cours – Constructions<br>– Démolition Bellecombe | + 286 000      |                  |
| 1323 – 041 – opé 482 | Subventions d'investissement -<br>Département                       |                | +<br>80 000      |
| 1328 - 041 – opé 482 | Subventions d'investissement - Autres                               |                | + <b>206 000</b> |
|                      | <b>Total de la section d'INVESTISSEMENT</b>                         | <b>286 000</b> | <b>286 000</b>   |

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **ACCORTE** la décision modificative, selon le détail exposé ci-dessus

## **8. DIVERSES MESURES ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES**

## **9. POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS AVEC HAUT BUGEY AGGLOMERATION**

## **10. QUESTIONS DIVERSES**

10.1. Réponse au courrier du Maire de Ruffieu concernant leur projet éolien sur la crête de Valorse

Monsieur Le Maire informe les conseillers de la sollicitation du Maire de Ruffieu concernant un projet éolien sur les crêtes de Valorse. Il indique que courant octobre 2022 la municipalité de Ruffieu a été sollicitée par plusieurs entreprises pour la mise en place d'éoliennes sur les crêtes de Valorse. Le conseil municipal de Ruffieu a étudié les projets proposés par 3 entreprises dans le domaine de l'énergie éolienne, qui ont proposé 3 projets complètement similaires, situés sur les crêtes de Valorse et impactant principalement les communes de Champdor-Corcelles, Plateau d'Hauteville et Ruffieu.

Monsieur Le Maire présente les caractéristiques du projet :

- Nombre de machines : de 4 à 7
- Hauteur en bout de pales : Maximum 200m
- Fondations : 3 à 5m de profondeur et 8 à 10 m de rayon.
- Puissance par éolienne : 2 à 4MW
- Distance aux habitations : > 500m réglementaire
- Surface totale du terrain concédé : 1700ha

Le Conseil Municipal de Ruffieu arrive aujourd'hui au point de s'engager dans la démarche de signature d'une promesse de bail concernant les terrains envisagés.

Celle-ci ouvrira la voie aux différentes études nécessaires à la réalisation du projet. Elle ne peut donc être annulée que du seul fait des entreprises ou d'un avis négatif rédhibitoire des différents services en charge des études d'impact.

Le Conseil Municipal de Ruffieu a donc souhaité consulter les Conseils Municipaux des communes de Brénod, Champdor-Corcelles, Haut-Valromey, Arvières en Valromey, Valromey sur Seran, Champagne en Valromey et Plateau d'Hauteville puisque le projet aura notamment un impact visuel sur les habitants des ces communes.

La consultation doit permettre de savoir si les Conseils Municipaux sont favorables ou non à l'implantation du projet. Suite à la consultation la Commune de Ruffieu décidera ou non de poursuivre le projet.

Monsieur Alain MASSIRONI indique que c'est une opération d'investisseurs, qu'une éolienne va produire entre 20 et 25% de sa puissance, mais que les financiers derrière les projets connaissent le modèle économique et savent que l'opération sera rentable pour eux. Il y a une dérive du modèle, qui vient plus enrichir les fonds de pensions qu'apporter un réel service à la population ou agir dans l'intérêt général.

Madame Corinne BOYER précise d'ailleurs que le démantèlement des éoliennes représente 50 000 euros par éolienne et qu'il sera certainement à la charge des communes.

Monsieur Le Maire rappelle également les engagements actuels de la commune qui souhaite être acteur de la transition énergétique et recherche des solutions nouvelles pour la fourniture d'énergie. C'est le cas du projet de création d'un parc photovoltaïque. Par ailleurs la commune est l'une des premières dans le département à s'être dotée de son propre réseau de chaleur urbain qu'elle a conforté par la DSP.

Cependant, il ne sera pas favorable à ce type de projet, puisque l'impact sur l'environnement, et l'impact visuel sur le paysage avec la toute proximité des pistes de la station ne sont pas compatibles.

Monsieur Joël BORGEOU rappelle le projet d'éoliennes sur ces : mêmes crêtes. Le test s'était à l'époque révélé infructueux. Il demande pourquoi ce retour sur un projet qui 10 ans auparavant avait été abandonné car inefficace. Il dénonce par ailleurs le modèle économique éolien, où la production d'électricité ne revient pas directement à EDF et doivent passer par des sociétés intermédiaires.

Monsieur Alain MASSIRONI indique que c'était peut-être le business plan à l'époque qui n'était pas le même. Le rendement doit probablement être supérieur.

Madame Corinne BOYER fait également part de son opposition. Elle indique qu'on ne peut pas comparer le photovoltaïque à l'éolien. L'éolien favorise un mitage du territoire, elle dénonce également la présence importante d'investisseurs étrangers dans ce type de projet.

Monsieur Jean-Michel CYVOCT rappelle que l'éolien il y a 15 ans pouvait sembler intéressant. A l'époque Thézillieu s'était opposé à ce type de projet. Aujourd'hui, le rejet des territoires est de plus en plus marqué, notamment lorsque certains élus sur des territoires dotés d'éoliennes énoncent les nombreuses limites de ces installations.

Monsieur Alexandre LALLEMENT précise que cela va à l'encontre du cadre de vie du Plateau et du développement des projets touristiques.

Monsieur Didier BOURGEOU rappelle également que dans le contexte de la nouvelle loi de Zéro Artificialisation Nette des sols, les implantations d'éoliennes sont considérées comme de l'artificialisation. La maîtrise du foncier artificialisé et artificialisable est un réel enjeu pour la commune. Il est difficile d'envisager de privilégier des implantations éoliennes en lieu et place d'autres projets urbanistiques.

Monsieur Alain MASSIRONI indique que l'éolien reste une technologie innovante et intéressante. Il pourra se démocratiser avec des installations différentes comme les auto-installations individuelles et une plus grande proximité avec les lieux de consommation.

**Monsieur le Maire invite les élus à prendre part au vote à main levée.**



**A l'unanimité, les membres présents et représentés émettent un avis défavorable à la poursuite du projet de la commune de Ruffieu d'implantation d'un parc éolien sur les crêtes de Valorse.**

**10.2. Point sur l'organisation du Tour de France et des festivités du 14 juillet**

Madame Claire BILLON BERTHET fait une présentation du programme des animations lors du passage du Tour de France et des festivités du 14 juillet. Un support de communication sera édité pour informer les habitants.

**Monsieur le Maire clôture la séance.**

Philippe EMIN  
Maire de Plateau d'Hauteville



Nicole ROSIER  
Adjointe aux finances et à la gestion du personnel  
Secrétaire de séance



**Levée de la séance à 21h08.**

